**A C C A LE PORGE**

L’assemblée générale aura lieu, au courtiou des chasseurs, le samedi 22 juin 2024 à partir de 9h00.

**L’ordre du jour est le suivant :**

* Compte rendu moral et financier.
* Bilan de la saison passée.
* Prévisions pour la saison à venir.
* Vote sur l'introduction, ou non, de l'article 95 dans le RIC. Il est relatif à la demande de création d'une deuxième équipe de chasse au sanglier, demande qui a été émise par un membre de l'ACCA.
* Vote de l'annexe annuelle du règlement intérieur (en particulier les tarifs).
* Questions diverses.

A l'issue de l'AG, un apéritif sera offert **par l’ACCA** à tous les participants. Il sera suivi, pour ceux qui le souhaite, par un casse-croute chasseur, boisson comprise. Une participation de 15€ sera demandée. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 17 juin. Elle se feront auprès du président (06 84 26 03 25) ou du vice-président (06 87 62 72 86). Chaque participant devra apporter ses couverts.

**🡪 Nous manquons encore et toujours de gardes chasse et de piégeurs. Si vous êtes intéressés, nous aborderons le sujet lors de notre assemblée.**

**🡪Si vous voulez voir traiter un sujet particulier, merci de nous en informer avant l’assemblée afin que nous puissions rassembler les éléments qui permettront d’apporter une réponse plus complète que si la question est posée uniquement en séance.**

 **Le Conseil d'Administration**

En cas d’absence, merci de renvoyer le pouvoir ci-dessous.

----------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné …………………..........

donne pouvoir à …………………......

pour me représenter lors de l’assemblée générale de l’ACCA du Porge qui aura lieu le 22 juin 2024.

Mention manuscrite Mention manuscrite

« Bon pour pouvoir » « Bon pour acceptation de pouvoir »

Dater et signer Dater et signer

**🡪Le nombre de pouvoirs par personne étant limité à un (art. 50 des statuts), nous vous conseillons de laisser en blanc le nom du porteur de mandat, si toutefois vous êtes d’accord avec les propositions du CA. Sinon, assurez vous que la personne à qui vous donnez votre pouvoir peut l’accepter.**